

Les aides au recrutement

Aide à l'embauche de demandeurs d'emploi de longue durée en contrat de professionnalisation

- 8 000 € maximum
- Contrats conclus entre le 1er novembre 2021 et **le 31 décembre 2022.**

L' aide exceptionnelle au recrutement en contrat de professionnalisation

- 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans et 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus).
- Jusqu'au 30 juin 2022.

L' aide exceptionnelle au recrutement en contrat d'apprentissage

- **5 000 €** pour un apprenti de moins de 18 ans et **8 000 €** pour un apprenti majeur.
- Jusqu'au 30 juin 2022.

Les Parcours Emploi et Compétences (PEC) et les Contrats Initiatives Emploi (CIE)

- Une aide financière dont le montant varie en fonction du public et du secteur de l'entreprise employeuse.
- Pour les associations le taux de prise en charge peut atteindre 95% selon le profil du bénéficiaire

Les Emplois Francs pour un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par la mission locale, résidant en QPV

Pour un temps plein (Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat).

- **15 000 euros sur 3 ans** pour une embauche en CDI (5 000 euros par an);
- **5 000 euros sur 2 ans** pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (2 500 euros par an).

L'aide à l'embauche des personnes handicapées

- L'aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH) (4 000€) est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.
- Vous disposez encore de 6 mois après l'embauche pour faire votre demande.

L'aide Volontariat Territorial en Entreprise Vert (VTE Vert)

- Une aide de **8 000** € maximum, pour le recrutement d'un jeune, diplômé ou en cours de formation, qui effectuera une mission en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise.